



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n° 017 du 16/01/2024 portant ouverture du
registre des inscriptions aux épreuves de la **session 2024** du
Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA)

Division des Examens
Et Concours DEC

Le Recteur de la région académique Recteur de l'académie de Mayotte

VU la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;

VU le code de l'Education, notamment ses articles D.338-43 à D.338-47 ;

VU le décret n°2015-193 du 19 février 2015 relatifs aux formations d'initiation aux activités aéronautiques et spatiales ;

VU l'arrêté du 19 février 2015 relatif aux règles générales d'organisations et nature des épreuves pour la délivrance du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique ;

VU l'arrêté du 19 février 2015 relatif au programme du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA) ;

VU la note de service du 29 novembre 2023 relative au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique pour la **session 2024** ;

VU le décret du 22 décembre 2022 portant sur la nomination de Monsieur MIKULOVIC Jacques, Recteur de la région académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte ;

ARRETE

Article 1 : Une **session d'examen** en vue de l'obtention du diplôme de Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA) est organisée dans l'académie de Mayotte au titre de **l'année 2024**.

Article 2 : Le registre des inscriptions aux épreuves de la **session 2024** du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA) sera ouvert du :

Mercredi 31 janvier 2024 au mercredi 13 mars 2024

Article 3 : L'épreuve d'admissibilité est fixée **au jeudi 30 mai 2024 à 15h00 heure locale**.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général d'académie de MAYOTTE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Recteur

Le Recteur
Jacques MIKULOVIC

